

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
18 MARS 2014

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni en séance publique le 18 mars 2014 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, HERVO, REYNAUD
MM. FENOUIL, TARTANSON, GLEIZAL, ESCOFFIER, CASTOR, BLANC,
MORENO.

Conseillers absents : Mmes RAUNER, GELIN, M. GASSIN

Secrétaire de séance : M. ESCOFFIER

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 3 décembre 2013 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

COMPTE DE GESTION 2013

Approbation des comptes de gestion 2013 du comptable public : compte de la commune et de la production d'énergie photovoltaïque.

Vote : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vote des comptes administratifs 2013 de la commune et de la production d'énergie photovoltaïque.

Monsieur le Maire se retire le temps du vote.

Vote : unanimité

TAUX IMPOSITION TAXES LOCALES 2014

Les taux 2013 sont reconduits ainsi :

- 10,87 % : taxe d'habitation
- 11,74 % : taxe foncière bâti
- 44,07 % : taxe foncière non bâti

Vote : unanimité

BUDGETS 2014

Les budgets 2014 sont présentés au Conseil municipal.

Le budget principal 2014 s'équilibre comme suit :

- 831 880 € en fonctionnement
- 892 568 € en investissement recettes
- 852 568 € en investissement dépenses

Le budget 2014 de production d'énergie photovoltaïque s'équilibre comme suit :

- 6 000 € en fonctionnement
- 11 426 € en investissement

Vote : unanimité

CCPA : MODIFICATION STATUTS

Cette modification des statuts intègre la nouvelle dénomination de la Communauté de communes "Communauté de communes Pays d'Apt Luberon", et la suppression de la mention "Maison du Pays d'Apt" dans l'article 3 des statuts.

Vote : unanimité

PATRIMOINE : VENTE PARCELLE AK 274 ZA

L'actuel acquéreur renonce à l'achat de cette parcelle. Un autre artisan souhaite l'acquérir.

Prix : 51 072 €

Vote : unanimité

VOIRIE : ACQUISITION IMPASSE DES GRANDS VERGERS

Les propriétaires riverains de l'impasse en demandent la rétrocession à la commune.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette demande, sous la condition que la commune en dispose comme elle le souhaite notamment en favorisant le stationnement public par un affichage clair.

Tous les frais liés à cette rétrocession seront à la charge des demandeurs.

Vote : unanimité

CIMETIERE : RETROCESSION EMPLACEMENT COLUMBARIUM

Un particulier demande la rétrocession à la commune de sa concession trentenaire emplacement 7C au prix d'acquisition, soit 250 €.

Vote : unanimité

MISE A DISPOSITION VEHICULES MUNICIPAUX

Dans le cadre de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique le Conseil délibère et accepte la mise à disposition des véhicules municipaux pour les élus et les agents communaux dans le cadre de leur mandat ou de leur fonction.

Vote : unanimité

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION : DEMANDES D'ADHESION

La communauté de communes Pays Vaison-Ventoux et la communauté de communes de l'Enclave des Papes demandent l'adhésion au Syndicat mixte d'électrification vauclusien, ayant pour conséquence l'élargissement du périmètre du syndicat.

Vote : unanimité

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION : STATUTS

Le syndicat se dote de nouveaux statuts. Il convient d'en approuver les termes.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h35

Le Maire,
Roger FENOUIL

Le secrétaire de séance
Philippe ESCOFFIER

